

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 mai 2024

n° 114-24 C

Objet : RD - Mesures d'accompagnement des Plans de mobilité d'entreprise et d'administration - Renforcement du Pack mobilité

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Serge Tichkiewitch

Vincent Miquet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes -

Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin -

Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Danielle Romagnoli

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 10

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 114-24 C

objet **RD - Mesures d'accompagnement des Plans de mobilité d'entreprise et d'administration - Renforcement du Pack mobilité**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 26 septembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé les mesures d'accompagnement des Plans de mobilité d'entreprise et d'administration.

Les conventions de partenariat établies avec les entreprises et administrations proposent deux niveaux d'accompagnement et d'engagement :

- un premier niveau appelé « Offre découverte mobilité » (ODM),
- un second niveau appelé « Plan de mobilité » (PDM) engageant l'entreprise ou l'administration afin qu'elle développe davantage d'actions de mobilité au sein de son établissement pour bénéficier d'un accompagnement individualisé et renforcé.

Au titre des ODM et des PDM, les employés ont accès à des avantages commerciaux à travers un Pack mobilité (offres commerciales sur les services de la marque Synchro (bus, vélo, consigne) et Citiz).

Afin d'accompagner les employeurs de l'agglomération et de mieux leur faire connaître l'offre de mobilité et l'accompagnement des services Synchro mis en œuvre, il est proposé une offre commerciale exceptionnelle aux employés des structures ayant souhaité participer à l'opération. Ainsi, il est proposé de renforcer l'offre du Pack mobilité en instaurant l'offre de découverte suivante applicable d'octobre à décembre 2024 :

- 7 jours de location d'un VAE ou d'un vélo classique avec caution réduite (respectivement 360 € et 150 €),
- 7 jours de trajets en bus (carte Oûra offerte),
- 7 jours de trajets en TER (carte Oûra offerte, trajet domicile-travail inférieur à 70 km, gare d'arrivée ou de départ Chambéry),
- une offre commerciale Citiz (frais de dossiers offerts, dépôt de garantie offert, 3 mois d'abonnement mensuel offerts, un crédit consommation de 20 €).

La gratification du covoiturage sera également mise en avant durant l'opération.

Cette offre de découverte sera applicable aux employés qui ne sont pas encore abonnés aux services identifiés dans l'offre et dans la limite des stocks disponibles.

Cette opération représente un coût de 30 000 € (hors animations).

Les services de la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc seront sollicités pour la mise en œuvre de cette offre par la réalisation d'actions et d'animations supplémentaires (communication auprès des employeurs, animations, réunions d'information, points d'information...) à intégrer à un avenant n° 3 au marché établi.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 157-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 relative à l'approbation des conventions-cadres des mesures d'accompagnement des Plans de mobilité d'entreprise et d'administration,

Vu le marché 220073 établi avec la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Vu l'avis de la commission mobilité du 2 mai 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les ajustements aux mesures d'accompagnement des Plans de mobilité d'entreprises et d'administrations applicables d'octobre à décembre 2024,

Article 2 : dit que les actions supplémentaires (communication auprès des employeurs, animations, réunions d'information, points d'information...) nécessaires à la mise en œuvre de cette opération seront intégrées au prochain avenant n° 3 au marché établi avec la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Repentin', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

114-24 C

Objet de l'acte :	RD - Mesures d'accompagnement des Plans de mobilité d'entreprise et d'administration - Renforcement du Pack mobilité
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31554H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31554H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024